

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 391 162 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
25.02.2004 Bulletin 2004/09

(51) Int Cl. 7: A45D 40/00

(21) Numéro de dépôt: 03291976.3

(22) Date de dépôt: 07.08.2003

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(30) Priorité: 23.08.2002 FR 0210541

(71) Demandeur: L'OREAL
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: Baudin, Gilles
95330 Domont (FR)

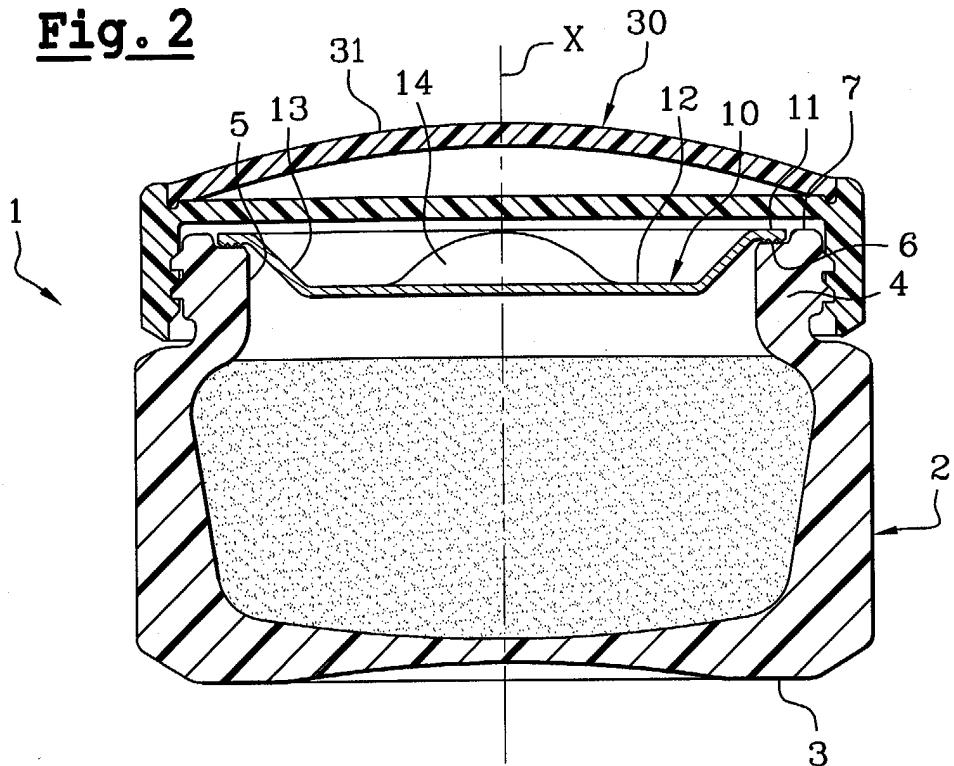
(74) Mandataire: Schmit, Charlotte
L'OREAL - D.I.P.I.
25-29 Quai Aulagnier
92600 Asnières (FR)

(54) Récipient à élément de protection amovible, en particulier avant la première utilisation

(57) La présente demande concerne un récipient (1) comportant un bord (6) délimitant une ouverture (5) et un élément de protection rigide (10) disposé de manière amovible en appui sur ledit bord, ledit élément de protection comportant un moyen de préhension (14) centré sur une surface extérieure de l'élément de protection,

ledit moyen de préhension étant de forme allongée selon un axe Y, ledit élément de protection comportant des moyens disposés sur l'axe Y et/ou sur un axe perpendiculaire à l'axe Y, et aptes, lors d'un mouvement de l'élément de protection visant à le séparer dudit bord, à former une amorce de rupture d'étanchéité, de manière à en faciliter l'enlèvement.

Fig. 2



Description

[0001] La présente invention a trait à un récipient pour le conditionnement d'un produit, notamment cosmétique. Le récipient selon l'invention est en particulier sous forme d'un pot en verre pour le conditionnement d'un produit cosmétique, notamment une crème de soin.

[0002] Les pots de crème cosmétique sont souvent proposés aux consommateurs avec un élément de protection, appelé parfois "topette". La topette, généralement relativement souple, repose par sa périphérie sur le bord délimitant l'ouverture du pot, et est maintenue en place au moyen d'un couvercle vissé.

[0003] La topette protège le couvercle de la crème, et évite que cette dernière ne vienne souiller le couvercle.

[0004] Généralement, la topette comporte une languette flexible qui en facilite l'enlèvement, et qui, en particulier, aide à vaincre l'effet ventouse généré inévitablement par la topette en contact avec la crème.

[0005] La manipulation d'une telle topette flexible, en particulier à des cadences élevées telles qu'on peut les rencontrer sur un outil industriel de production, pose problème.

[0006] Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de réaliser un récipient, notamment sous forme d'un pot, équipé d'un élément de protection sous forme d'une topette, et qui résolve en tout ou partie, les problèmes discutés ci-dessus en référence aux systèmes connus.

[0007] C'est en particulier un objet de l'invention que de réaliser un tel récipient qui soit économique à réaliser et à manipuler, en particulier sur un outil de production industriel, et qui soit simple d'utilisation, en particulier lors de la première ouverture.

[0008] D'autres objets encore apparaîtront dans la description détaillée qui suit.

[0009] Selon l'invention, ces objets sont atteints en réalisant un récipient comportant un bord délimitant une ouverture et un élément de protection rigide disposé de manière amovible en appui sur ledit bord, ledit élément de protection comportant un moyen de préhension centré sur une surface extérieure de l'élément de protection, ledit moyen de préhension étant de forme allongée selon un axe Y, ledit élément de protection comportant des moyens disposés sensiblement sur l'axe Y et/ou sur un axe perpendiculaire à l'axe Y, et aptes, lors d'un mouvement de l'élément de protection visant à le séparer dudit bord, à former une amorce de rupture d'étanchéité, de manière à en faciliter l'enlèvement.

[0010] Par "rigide", on entend de préférence "qui ne se plie pas facilement", c'est à dire "qui, soit se casse, soit est déformé ou détérioré de manière irréversible" lorsque l'on essaye de le plier. Ainsi, lorsque le couvercle est en plastique, une contrainte visant à le plier ou à le déformer cause une détérioration qui se peut se traduire notamment par un blanchiment du matériau.

[0011] Avantageusement, ledit élément de protection est configuré sous forme d'une coupelle dont un bord périphérique surélevé est en appui sur le bord dudit ré-

cipient.

[0012] De préférence, des moyens d'amorçage de la rupture d'étanchéité sont disposés au voisinage d'un bord périphérique de l'élément de protection, sur l'axe Y, de part et d'autre du moyen de préhension.

[0013] Ainsi, dans l'hypothèse d'un mouvement de l'élément de protection, en vue de son enlèvement, selon l'axe Y, la portion de l'élément de protection qui cesse en premier d'être en contact avec le bord du récipient, se situe en périphérie de l'élément de protection, sensiblement sur l'axe Y, du côté du moyen de préhension situé à l'opposé du bras de l'opérateur. A cet endroit, se situe l'un des moyens d'amorçage de la rupture d'étanchéité. De ce fait, dès l'amorce du mouvement de l'élément de protection, une entrée d'air se produit à l'intérieur du récipient, causant ainsi un équilibre des pressions entre le récipient et l'extérieur, évitant ainsi l'effet ventouse discuté ci-dessus.

[0014] Avantageusement encore, des moyens d'amorçage de rupture d'étanchéité sont disposés au voisinage d'un bord périphérique de l'élément de protection, sur un axe perpendiculaire à l'axe Y, de part et d'autre du moyen de préhension.

[0015] Ainsi, dans l'hypothèse d'un mouvement de l'élément de protection, en vue de son enlèvement, selon une direction perpendiculaire à l'axe Y, la portion de l'élément de protection qui cesse, en premier, d'être en contact avec le bord du récipient, se situe en périphérie de l'élément de protection, à 90° relativement à l'axe Y, du côté du moyen de préhension situé à l'opposé du bras de l'opérateur. A cet endroit, se situe également l'un des moyens d'amorçage de la rupture d'étanchéité. De ce fait, dès l'amorce du mouvement de l'élément de protection, une entrée d'air se produit à l'intérieur du récipient, causant ainsi un équilibre des pressions entre le récipient et l'extérieur, évitant ainsi l'effet ventouse discuté ci-dessus.

[0016] Selon un mode de réalisation spécifique, l'élément de protection comporte, au voisinage de la périphérie de sa surface intérieure, au moins une nervure annulaire destinée à être en appui sur ledit bord, lesdits moyens d'amorçage de rupture d'étanchéité étant constitués d'au moins une zone interrompue de ladite (ou desdites) nervure(s) annulaire(s).

[0017] Avantageusement, l'élément de protection comprend une pluralité de nervures annulaires, concentriques.

[0018] L'élément de protection est de préférence obtenu de moulage d'un matériau thermoplastique, notamment d'un polypropylène ou d'un polyéthylène.

[0019] Le récipient peut être configuré sous forme d'un pot, notamment en verre.

[0020] Il peut être équipé d'un moyen de fermeture, notamment sous forme d'un couvercle vissé, et destiné à obturer ladite ouverture.

[0021] Avantageusement, en position montée du moyen de fermeture sur le récipient, le moyen de fermeture immobilise axialement ledit élément de protec-

tion.

[0022] Le récipient selon l'invention peut être utilisé avantageusement pour le conditionnement d'un produit cosmétique, notamment, une crème de soin.

[0023] L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue éclatée d'un récipient selon un mode de réalisation préférentiel de l'invention ;
- la figure 2 est une vue en coupe du récipient de la figure 1 ; et
- la figure 3 est une vue de dessous de l'élément de protection utilisé dans le récipient des figures 1 et 2.

[0024] Le récipient 1 représenté aux figures 1 et 2 comprend un pot en verre 2, d'axe X, et de section circulaire.

[0025] Une extrémité du pot 2 est fermée par un fond 3. A l'opposé du fond 3, le pot forme un col 4 dont la surface extérieure est filetée.

[0026] Le bord libre du col 4 délimite une ouverture 5. Une portion annulaire intérieure 6 du bord libre est sensiblement plane, et se situe à une hauteur légèrement plus basse que la hauteur d'une portion annulaire extérieure 7 dudit bord libre. La différence de hauteur correspond sensiblement à l'épaisseur de la topette qui va être discutée plus en détail par la suite.

[0027] La portion annulaire intérieure 6 est destinée à recevoir le bord périphérique 11 d'une topette 10.

[0028] La topette 10 est configurée sous forme d'une coupelle rigide en polypropylène ou polyéthylène haute densité. Une portion centrale 12 de la topette est sensiblement plane, et se raccorde au bord périphérique 11 par une portion inclinée 13.

[0029] Sensiblement en son centre, la portion centrale 12 de la topette comporte, du côté extérieur au pot, une poignée 14, configurée sous forme d'une portion de disque de forme allongée selon un axe Y.

[0030] La hauteur de la poignée 14 est telle que son point le plus haut se situe sensiblement à la hauteur du bord périphérique 11 de la topette.

[0031] Comme il apparaît à la figure 3, du côté de la topette opposé à la poignée 14, le bord périphérique 11 comporte trois nervures annulaires concentriques 15, 16, 17, interrompues en quatre secteurs 18, 19, 20, 21, espacés deux à deux de à 90°. Deux des secteurs 18, 19, sont sensiblement sur l'axe Y. Les deux autres 20, 21 sont sur un axe perpendiculaire à l'axe Y.

[0032] La largeur angulaire de chacun des secteurs 18-21 est de l'ordre de 1 à quelques degrés.

[0033] Le récipient 1 comporte également un couvercle vissé 30 dont une surface intérieure comporte un filetage apte à coopérer avec le filetage du col 4. La partie supérieure du couvercle 30 est constituée d'une paroi bombée 31, montée sur le couvercle par encliquetage.

[0034] La mise en engagement du sommet de la poignée 14 avec la surface interne du couvercle 30 peut contribuer à l'immobilisation de la topette 10 sur le bord du pot, de manière à réaliser l'étanchéité souhaitée. Alternativement, la surface interne du couvercle 30 peut comporter une nervure annulaire (non représentée) destinée, en position fermée du couvercle 30, à prendre appui sur le bord périphérique 11 de la topette 10 de manière à immobiliser cette dernière et à faire étanchéité.

[0035] A l'utilisation, en particulier lors de la première utilisation, la consommatrice enlève le couvercle 30. Elle saisit la topette 10 par la poignée 14.

[0036] Généralement, elle lui imprime un mouvement visant à l'enlever selon un mouvement vers le haut dont une composante est selon l'axe Y. Dans ce cas, la portion de la topette 10 qui cesse en premier d'être en contact avec la portion interne 6 du bord du récipient, est la portion interrompue 18 ou 19. En raison de la présence d'une portion interrompue à cet endroit, dès l'amorce du mouvement de la topette 10, une entrée d'air se produit à l'intérieur du pot 2, causant ainsi un équilibre des pressions entre le récipient 1 et l'extérieur, évitant ainsi la génération d'un effet ventouse.

[0037] En revanche, si elle lui imprime un mouvement visant à l'enlever selon un mouvement vers le haut dont une composante est perpendiculaire à l'axe Y, alors, la portion de la topette 10 qui cesse en premier d'être en contact avec la portion interne 6 du bord du récipient, est la portion interrompue 20 ou 21. En raison de la présence d'une portion interrompue à cet endroit, dès l'amorce du mouvement de la topette 10, une entrée d'air se produit à l'intérieur du pot 2, causant ainsi un équilibre des pressions entre le récipient 1 et l'extérieur, évitant ainsi la génération d'un effet ventouse.

[0038] Après la première utilisation, préalablement à la remise en place du couvercle 30, la consommatrice peut choisir de remettre (ou de ne pas remettre) en place la topette 10.

[0039] Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écartez de l'esprit de l'invention telle que revendiquée ci-après.

45

Revendications

- 50 1. Récipient (1) comportant un bord (6) délimitant une ouverture (5) et un élément de protection rigide (10) disposé de manière amovible en appui sur ledit bord, ledit élément de protection comportant un moyen de préhension (14) centré sur une surface extérieure de l'élément de protection, ledit moyen de préhension étant de forme allongée selon un axe Y, ledit élément de protection comportant des moyens (18-21) disposés sensiblement sur l'axe Y et/ou sur un axe perpendiculaire à l'axe Y, et aptes,

- lors d'un mouvement de l'élément de protection (10) visant à le séparer dudit bord (6), à former une amorce de rupture d'étanchéité, de manière à en faciliter l'enlèvement.
2. Récipient (1) selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** ledit élément de protection (10) est configuré sous forme d'une coupelle dont un bord périphérique (11) surélevé est en appui sur le bord (6) dudit récipient.
3. Récipient (1) selon la revendication 1 ou 2 **caractérisé en ce que** des moyens d'amorçage (18, 19) de la rupture d'étanchéité sont disposés au voisinage d'un bord périphérique de l'élément de protection, sur l'axe Y, de part et d'autre du moyen de préhension (14).
4. Récipient (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 **caractérisé en ce que** des moyens d'amorçage de la rupture d'étanchéité (20, 21) sont disposés au voisinage d'un bord périphérique de l'élément de protection (10), sur un axe perpendiculaire à l'axe Y, de part et d'autre du moyen de préhension.
5. Récipient (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 **caractérisé en ce que** l'élément de protection comporte, au voisinage de la périphérie de sa surface intérieure, au moins une nervure annulaire (15, 16, 17) destinée à être en appui sur ledit bord, lesdits moyens d'amorçage de rupture d'étanchéité étant constitués d'au moins une zone interrompue (18, 19, 20, 21) de ladite (ou desdites) nervure(s) annulaire(s).
6. Récipient (1) selon la revendication 4 **caractérisé en ce que** l'élément de protection comprend une pluralité de nervures annulaires (15, 16, 17), concentriques.
7. Récipient (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 **caractérisé en ce que** l'élément de protection (10) est obtenu de moulage d'un matériau thermoplastique, notamment d'un polypropylène ou d'un polyéthylène.
8. Récipient (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce qu'il est** configuré sous forme d'un pot, notamment en verre.
9. Récipient (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce qu'il comprend** un moyen de fermeture, notamment sous forme d'un couvercle vissé (30), et destiné à obturer ladite ouverture.
10. Récipient (1) selon la revendication 9 **caractérisé en ce que**, en position montée du moyen de fermeture (30) sur le récipient, le moyen de fermeture immobilise axialement ledit élément de protection (10).
11. Utilisation d'un récipient (1) selon l'une quelconque des revendications qui précèdent pour le conditionnement d'un produit cosmétique, notamment, une crème de soin.

Fig. 1

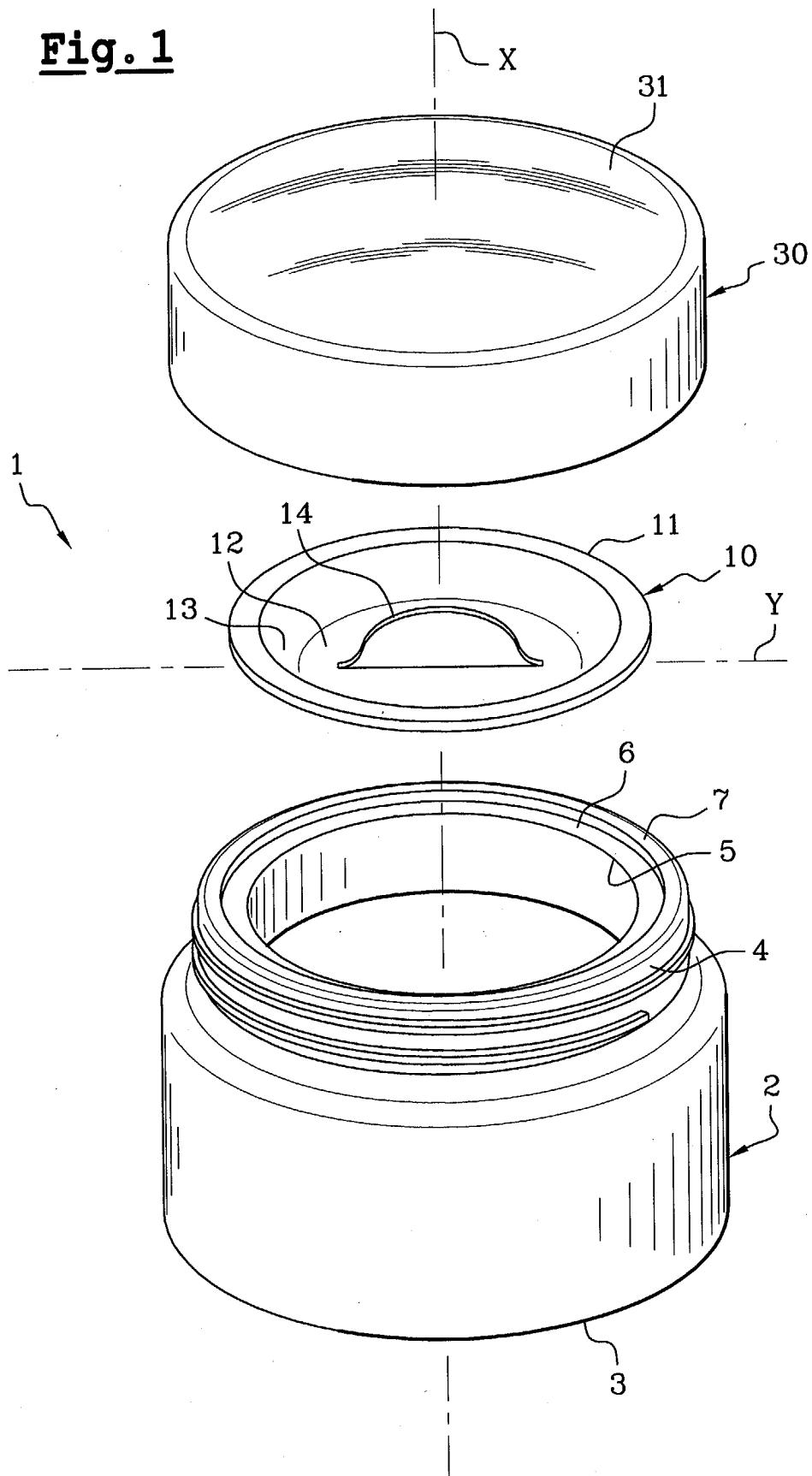


Fig. 2

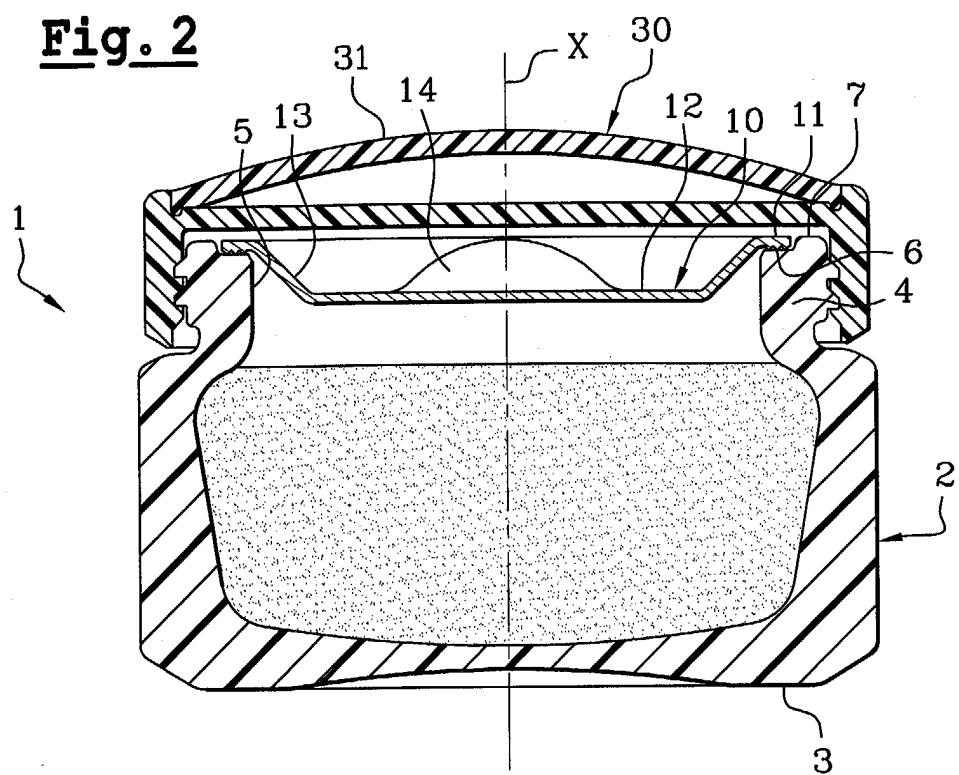
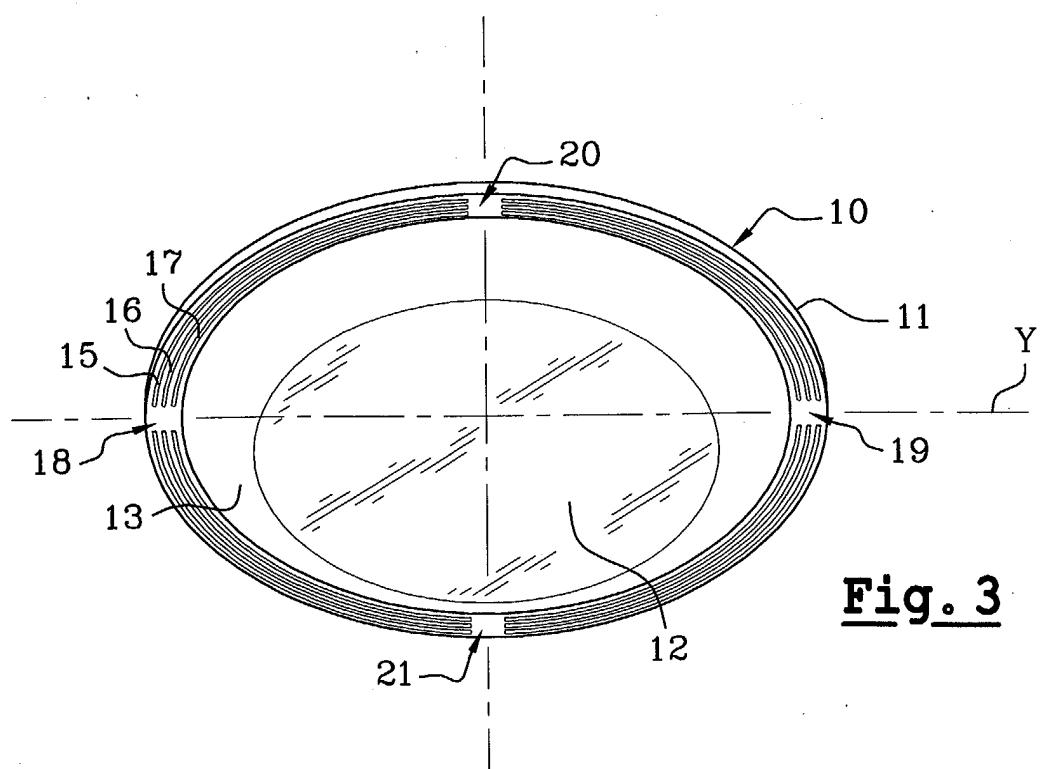


Fig. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 29 1976

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 4 058 214 A (MANCUSO LOUIS C) 15 novembre 1977 (1977-11-15) * le document en entier *	1,3,4,7, 8	A45D40/00
Y	---	2	
Y	US 3 613 938 A (WESTCOTT ROBERT F) 19 octobre 1971 (1971-10-19) * le document en entier *	2	
A	---		
A	US 4 162 010 A (HOVSEPIAN CHARLES J) 24 juillet 1979 (1979-07-24) * le document en entier *	1,11	
A	---		
A	US 3 445 050 A (FRIEHE BERNHARD ET AL) 20 mai 1969 (1969-05-20) * le document en entier *	1	
A	---		
A	US 2 358 270 A (WILFRED WILD) 12 septembre 1944 (1944-09-12) * le document en entier *	1,9	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A45D B65D
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	
LA HAYE		4 novembre 2003	
Examinateur		Herijgers, J	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrrière-plan technologique O : divulgation non écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 1976

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-11-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 4058214	A	15-11-1977	AUCUN			
US 3613938	A	19-10-1971	CA	931914 A1		14-08-1973
US 4162010	A	24-07-1979	AUCUN			
US 3445050	A	20-05-1969	BE FR LU NL	694382 A 1512240 A 53003 A1 6703841 A		31-07-1967 02-02-1968 17-04-1967 03-11-1967
US 2358270	A	12-09-1944	AUCUN			

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82